



COMITÉ DU 8 FÉVRIER 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	02	08	01

- Date d'envoi de la convocation : 02/02/2023
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 35
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 8
- Nb de membres absents et excusés : 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20230208-C2023_02_08_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 09/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES GRILLE TARIFAIRE 2023 MODIFICATION

Le quorum constaté,

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers·ères Collègues,

Suite au vote de la délibération fixant les tarifs 2023, 2 nouveaux tarifs vous sont proposés :

- 1/ un tarif à appliquer à Valenseine pour la réception de tonnes de type DIB à fort PCI pour lesquelles un tarif supérieur à celui des DIB classiques est préconisé afin de prendre en compte les risques potentiels liés à l'incinération de ce type de déchets.
- 2/ une nouvelle catégorie de non-conformité en cas de suspicion d'amiante pour lesquels l'adhérent prend en charge la totalité du traitement du contenu de la benne.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'adopter la grille tarifaire telle que présentée ci-après.

Grille tarifaire 2023 - Comité du 8 février 2023

Prix unitaires HT	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valenceise	Unité	Services Techniques et autres	Unité
Incinérables :								
<i>Ordures Ménagères</i>								
- Transport/Traitement	95,76 €	la tonne			97,00 €	la tonne		
- Transport					27,00 €	la tonne		
<i>DASRI</i>								
- Traitement					190,00 €	la tonne		
- Majoration pour traitement except (par poste de nuit(6 t) ou 1/2 poste du samedi (3t))					48,00 €	la tonne		
<i>Autres incinérables</i>								
- Traitement 1			80,30 €	la tonne	98,00 €	la tonne	84,61 €	la tonne
- Traitement déchets à fort PCI					138,00 €	la tonne		
- Transport depuis le quai de Rouxmesnil Bouteille					35,00 €	la tonne		
- Refus de tri et Omr en provenance de collectivités/clients extérieur(e)s							85,00 €	la tonne
- Déchets sensibles (forfait initial)					200,00 €	le passage		
- Déchets sensibles (à partir de 250 kg) cumulable avec le forfait					300,00 €	la tonne		
- Associations soumises à autorisation préalable							0,00 €	la tonne
- Transport			100,00 €	la rotation	27,00 €	la tonne	26,92 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations des déchèteries dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : ratio compris entre 2,3 et 10 tonnes par rotation . Pour les rotations liées à l'évènementiel, seul le maximum s'applique.								
- TGAP incinérables (hors DASRI)	selon taux en vigueur en 2023							
- TGAP DASRI	selon taux en vigueur en 2023							
- Taxe Communale	1,50 €							
Non incinérables								
- Traitement	100,96 €	la tonne	103,54 €	la tonne	121,00 €	la tonne	103,54 €	la tonne
- Transport	26,29 €	la tonne	100,00 €	la rotation	27,00 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- TGAP non incinérables (2/3 TGAP inci + 1/3 TGAP enfouissement)	selon taux en vigueur en 2023							
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 3,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
Déchets Verts								
- Traitement	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	43,00 €	la tonne	37,55 €	la tonne
- Transport	26,92 €	la tonne	100,00 €	la rotation	27,00 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- Transport tontes apportée en méthanisation			32,16 €	la tonne				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 2,5 tonnes/rotation								
Recyclables								
- Traitement					170,00 €	la tonne		
- Traitement sans retrocession des recettes					35,00 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 0,54 tonne/rotation								
Gravats								
- Traitement gravats conformes			4,06 €	la tonne	33,00 €	la tonne		
- Traitement gravats non-conformes			18,00 €	la tonne		la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
- Transport & traitement							31,84 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 7,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
DDS : Transport & Traitement								
- solvants chlorés et non chlorés			493,00 €	la tonne				
- Peintures, vernis, encres et colles			501,00 €	la tonne				
- Acides et bases			816,00 €	la tonne				
- Produits phytosanitaires			1 615,00 €	la tonne				
- Produits des laboratoires			4 910,00 €	la tonne				
- Aérosols			1 170,00 €	la tonne				
- Huiles et corps gras végétaux			293,00 €	la tonne				
- Produits chimiques dangereux			1 000,00 €	la tonne				
- Radiographies			456,00 €	la tonne				
- Combustibles solides			2 019,00 €	la tonne				
- Extincteurs			1 800,00 €	la tonne				
- Emballages vides souillés (EVS)			750,00 €	la tonne				
- Absorbants souillés			750,00 €	la tonne				
- Chiffons souillés			750,00 €	la tonne				
- Filtres à huile			500,00 €	la tonne				
- Produits non identifiés			1 000,00 €	la tonne				
- Flacons de protoxyde d'azote			2 750,00 €	le bac (grand volume)				
			330,00 €	le bac (petit volume)				
- Bouteilles de gaz			75,00 €	la palette				
- TGAP sur les DDS	selon taux en vigueur en 2023							

Amiante - Traitement - Transport (enlèvement Big Bag) - Fourniture sac Big Bag		143,35 € la tonne 244,87 € 112,85 €		
Biodéchets - Transport & traitement	100,00 € la tonne			
Prestations : <i>Caissons</i> - Location - Location - Manipulation dimanche/jour férié <i>Une majoration de 30% sera appliquée pour les mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries les dimanches et jours fériés</i> <i>Transports</i> - Transport par camion grue ou remorque (tous flux) - Transport par camion grue avec pesée embarquée - Transport par camion hydraulique <i>Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées en direction d'un site fermé</i> <i>Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries</i> <i>Divers</i> - Vente mâchefers - Vente compost en vrac - Vente de compost en sac - Prestation ensachage - Vente biomasse - Réparation conteneur DASRI - Remplacement d'un conteneur DASRI - Double pesée sur un site du SMEDAR - Ouverture site du SMEDAR hors jour ouvré - Transfert de déchets à la chargeuse - Tassage des déchets dans les bennes - Isolation & traitement de déchets amiantés reçus sur u - constat radioactivité		148,02 € le mois 7,90€ par jour 52,40€ par prestation 30,00 € par tonne 59,33 € par tonne 122,26 € par rotation 0,00 € la tonne 4,00 € la tonne 2,40 € le sac 1,93 € le sac 0,00 € la tonne 91,12 € forfait 472,00 € l'unité 5,80 € la prestation Par équipement : 750,00 € par jour ou 375 € par demi-journée 8,50 € la tonne supprimé (anciennement 675,00 € le mois) supprimé (anciennement forfait de 263,97 €) 100,00 € par constat		
Pénalités pour non-conformités (cumulables)		Explications		Montant proposé
Dépassement PTAC < 5%		Dépassement PTAC du camion de moins de 5%		500,00 €
Dépassement PTAC > 5%		Dépassement PTAC du camion de plus de 5%		1 500,00 €
Refus de benne		Chargement refusé avant vidage suite au constat d'une anomalie de flux ou autre		
Déchets non conformes		Présence de déchets non conformes par rapport à la matière déclarée, constatée après vidage, qui fera l'objet d'un refus dans la filière de reprise		
Rechargement de déchets non conformes		Mobilisation de matériel pour rechargement de déchets non conformes, en vue de sa réorientation vers un autre exutoire		
Rotation sans objet		Déplacement suite à une commande et pas de déchets au final		300,00 €
Suspicion d'amiante sans traitement		Suspicion d'amiante à l'exutoire et retour du chargement à l'adhérent/client qui prend en charge le traitement en totalité		
Lieu de déchargement inapproprié		Déchargement dans la mauvaise filière		
Présence d'amiante dans une benne		Non respect de la filière de traitement de l'amiante ET contamination d'un autre flux (déchèterie ou évènementiel)		1 500,00 €
Détérioration d'un équipement		Cas des écrans tactiles, bornes TFC et autres équipements de pesées ou autres vandalisés lors des passages		1 500,00 €
Matelas		Présence de matelas dans une benne de non-incinérables alors qu'ils doivent être déposés dans les bennes Eco-Mobilier (applicable dans les déchèteries équipées de		300,00 €
Apports DIB non-conformes		Déchet non accepté dans l'UVE, ou de nature à polluer particulièrement lors de l'incinération		1 000,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR 43

Nb de votes CONTRE 00

Abstention(s) 00

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT


Stéphane BARRÉ

